

**ARRÊTÉ N°2024-135 EN DATE DU 12 DECEMBRE 2024 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Président de la CC Ventoux Sud,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n°2021-010 en date du 24/02/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2020-203 en date du 29 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion et plus précisément, son article 2-1 définissant les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MORIN Laeticia	Educateur de Jeunes Enfants depuis le 01/02/2019	01/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
APTTEL Elsa	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe depuis le 01/05/2022	01/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2ème classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
TOQUARD Elodie	Adjoint administratif depuis le 01/07/2021	01/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

Avancement au grade de : Adjoint animation principal de 2ème classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
PASTOURET Manon	Adjoint animation depuis le 07/07/2017	01/01/2025
ROZE Camille	Adjoint animation depuis le 01/09/2017	01/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2		2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2		2

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BARTOLO Céline	Adjoint technique depuis le 01/03/2024	01/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

Fait à Villes/Auzon, le 12/12/2024
Le Président, Max RASPAIL

